

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 28 mai 2024*Date de la convocation : 23 mai 2024**L'an deux mille vingt-et-quatre, le vingt-huit mai, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.***Présents :** CAMPS F, DUFOSSÉ D, MERIC M, LAFONT P, CABÉ A, CHAUVET F, MIR A., PEREIRA-SANTERRE J., POUILLET M.A., GOUZY S, KOSMINSKY S, DENOY S.**Procurations :****Absents :** de SAINT BLANQUAT G.,**Secrétaire de séance :** CHAUVET F.*Madame Séverine COMMENGE rejoint la séance à 18h45.***2024-032 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE-LEZE-VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2024**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes Arize Lèze en date du 6 mai 2024 approuvant le contenu et les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 22 avril 2024 et validant le montant des Attributions de Compensation Définitives 2024.

La Communauté de Communes Arize Lèze a validé une révision libre afin de permettre le financement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et de l'entretien et des dépenses imprévues de la voirie d'intérêt communautaire.

Cette contribution a été déduite des Attributions de Compensation définitives 2019.

Monsieur le Maire propose de retenir le régime de révision libre des AC et de prendre acte des montants annexés à la présente délibération d'attribution des AC définitives 2024.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant des AC définitives 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Madame, Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** la notion très importante de solidarité entre les communes
- **de retenir** le régime de révision libre des AC
- **d'approuver** les montants définitifs des Attributions de Compensation 2024 annexés à la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL DONNE pouvoir à Madame, Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE
Dominique DUFOSSÉ

